



Charles-René Tandé
*Président du Conseil supérieur
de l'ordre des experts-comptables*

2018 : UNE ANNÉE PASSIONNANTE ET INTENSE

1^{er} janvier 2018

Chères consœurs, chers confrères,

En ce début d'année, je tenais tout d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux : que 2018 vous apporte santé, joie et bonheur !

Pour la profession, 2018 sera une année intense.

La période que nous vivons est passionnante aussi bien sur le plan technologique que sur le plan politique et les transformations sont nombreuses. La transition numérique qui s'impose à tous, sera encore un enjeu considérable pour nous comme pour nos clients. Nous devons comprendre et accompagner ce qui aujourd'hui est une réalité : les monnaies virtuelles, les blockchains, l'intelligence artificielle...

Ces changements sont autant d'opportunités pour notre profession, nos cabinets et nos clients.

> **Sur le plan politique**

Comme nous l'avions annoncé, nous avons cherché à positionner notre Ordre comme un interlocuteur "avant loi". Le Conseil supérieur a été très présent tout au long du second semestre 2017 pour donner son avis sur les textes tels que la loi de finances ou encore la loi de financement de la Sécurité sociale. Nos actions n'ont d'ailleurs pas été vaines et nous avons été entendus sur le prélèvement à la source : les gérants majoritaires, visés à l'article 62 du code général des impôts, devraient être soumis au régime des acomptes mensuels comme l'ensemble des travailleurs indépendants et non, comme initialement prévu, au prélèvement mensuel applicable aux salariés, ce qui aurait entraîné une surcharge de travail considérable pour nos cabinets.

Nous devons poursuivre nos efforts, nos préconisations concernant les modalités de modifications des seuils de la micro-entreprise n'ayant pas été suivies. D'un système simple, nous sommes passés à un système plus complexe compte-tenu notamment de la TVA ; un fossé se creuse entre un nombre croissant d'entreprises qui exploitent sans contrôle, et des entreprises qui supportent de plus en plus mal des contrôles toujours plus nombreux, avec pénalités à la clé. Notre ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, nous a assuré qu'il suivrait cette question de près et nous a invités à faire de nouvelles propositions sur le statut de l'entrepreneur individuel.

Le Conseil supérieur a également été très actif en sollicitant des rencontres avec les parlementaires et les cabinets ministériels mais aussi en répondant à leurs demandes et en participant notamment à des auditions au sein des groupes de travail chargés de préparer le contenu de la "loi entreprise" qui devrait être débattue au Parlement à compter du printemps prochain.

Cette loi, aujourd'hui appelée Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, "PACTE", est présentée comme la grande loi économique du quinquennat. Le Gouvernement a lancé de larges consultations en amont, il fallait que la profession y soit associée dès le début. Nous vous avons adressé les propositions que nous avons faites, pour nos clients, dans le cadre des six groupes de travail.

À ces propositions, s'ajouteront les textes concernant directement notre profession, qui n'ont jusqu'à présent pas pu aboutir, et qui pourraient y être intégrés : expert-comptable en entreprise, honoraires de succès, mandat pour le règlement des dettes fournisseurs et notre réforme territoriale.

Enfin, nos rencontres avec les pouvoirs publics, au premier rang desquels notre Ministre, ont été l'occasion d'évoquer les questions qui préoccupent nos cabinets au quotidien. À ce titre, nous maintenons une pression permanente sur les organismes complémentaires qui ralentissent la finalisation du chantier DSN.

➤ Sur l'évolution de notre métier

La transition numérique vient bousculer nos modèles et nous oblige à revoir nos organisations, notre relation avec le client et notre offre de services.

Nous devons évoluer et nos clients doivent changer de regard sur ce que nous pouvons leur apporter ; la communication de l'institution sera structurée autour de ces objectifs.

Dans cette optique, trois moments forts viendront jaloner l'année 2018 :

- la mise à disposition d'outils de diagnostic à l'intention de nos clients avec pour objectif de détecter les points d'amélioration de petites et moyennes entreprises afin de favoriser leur croissance et mettre en avant la diversité de nos compétences ;
- la possibilité pour les professionnels de faire état de leurs compétences particulières et/ou spécialités, deuxième étape de ce processus qui va placer l'expert-comptable au centre des missions d'accompagnement des entreprises ;
- et enfin, le 73^e Congrès de l'Ordre qui aura pour thème "*Stratégie & compétences pour la croissance*", qui donnera à chaque professionnel les outils et les clés pour mettre en œuvre sa stratégie de développement, quelle que soit la taille de sa structure, ses modalités d'exercice et son marché.

Participation active au débat public, accompagnement des cabinets au changement, communication sur nos savoir-faire, voici en résumé le programme d'actions de notre institution pour l'année qui commence.

Soyez assurés, chères consœurs, chers confrères, de mon engagement au service de tous.

Charles-René Tandé

